



# Fiche signalétique

Préparé conformément à la norme sur la communication de renseignement à l'égard des matières dangereuses de 2012 l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Conforme aux normes 2015 canadiennes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Date de révision 20-mai-2020

Numéro de révision 4

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** SWEPCO Pro-Scrub Hand Cleaner

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** R3050

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Agent nettoyant

**Utilisations contre-indiquées** Toute utilisation qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette du produit

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Southwestern Petroleum Corporation Southwestern Petroleum Corporation, 534 North Main St, Fort Worth, TX 76106 USA  
534 North Main St 1-800-877-9372  
Fort Worth, TX 76106 USA www.swepcousa.com  
Phone: 1-800-877-9372  
Web: www.swepcousa.com

### Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec 1-800-424-9300 in US; Canutec 1-613-996-6666 in Canada.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

This chemical is classified as hazardous in the hazard categories indicated below by the 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) and 2015 Canadian WHMIS Standard.

### Éléments d'étiquetage

**Nom du produit** SWEPCO Pro-Scrub Hand Cleaner

**Mot indicateur** Aucun

**Mentions de danger** Aucun.

**Risques pour la santé**

**HNOC (danger non classé autrement)** Aucun renseignement disponible.

### Autres informations

**Toxicité aiguë inconnue** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Mélange

Famille chimique Mélange complexe.

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.
<b>Inhalation</b>	Mettre la victime à l'air libre.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Si le vomissement se produit, gardez la tête de la victime au-dessous de leurs hanches pour empêcher l'aspiration.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

#### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

#### Dangers spécifiques du produit

Aucun renseignement disponible.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité aux chocs** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

#### Précautions environnementales

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

#### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Utiliser un matériau absorbant inerte pour confiner et absorber les déversements accidentels.

Ramasser et mettre dans des conteneurs proprement étiquetés.

## **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Manutention** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts. Acides forts. Ammoniac.

## **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Paramètres de contrôle**

**Directives relatives à l'exposition** Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients. Si aucune table n'apparaît ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle n'ont pas été établies ou ne sont pas connues pour l'un des ingrédients de ce produit:

### **Contrôles techniques appropriés**

Aucun renseignement disponible.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Pâte/Gel
<b>Couleur</b>	Jaune clair
<b>Odeur</b>	Agréable
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	7.2	
Point de fusion / point de congélation	100 °C	
Point/intervalle d'ébullition	100 °C	
Point d'éclair	> 100 °C	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Partiellement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition		
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

#### Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Volatil, % Vol	< 2%
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.  
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Ammoniac.

#### Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Principales voies d'exposition	Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Renseignements sur le produit	Ce produit ne présente pas un risque de toxicité aiguë selon les renseignements connus ou fournis

**Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Contact avec les yeux</b>	Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Inhalation</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Pas une voie d'exposition prévue. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Sensibilisation</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Effets mutagènes</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun produit chimique cancérigène connu n'est présent dans ce produit.

<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun renseignement disponible.

<b>Toxicité chronique</b>	Aucun effet connu
---------------------------	-------------------

<b>Danger par aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.
------------------------------	---------------------------------

**Mesures numériques de la toxicité**

If this product has been classified as a toxic mixture and numerical measures of toxicity have been calculated based on chapter 3.1 of the GHS document, that data will appear below. If no toxicity calculations appear below, no data is available.

<b>ETAmél (orale)</b>	32,750.00
-----------------------	-----------

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Si les données sur l'écotoxicité soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

4 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

<b><u>Persistance/Dégradabilité</u></b>	Aucun renseignement disponible.
---	---------------------------------

<b><u>Potentiel de bioaccumulation</u></b>	Si les données sur potentiel de bioaccumulation soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.
--	--

<b><u>Mobilité dans un milieu environnemental</u></b>	Si les données sur potentiel de mobilité dans un milieu environnemental soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.
---	--

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

<b>Méthode de disposition de rebut</b>	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
--	---

<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser des récipients vides.
<b>États-Unis - numéro de déchet EPA</b>	Non applicable
<b>RCRA</b>	Le sous-titre C de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources (Resource Conservation and Recovery Act / RCRA) requière la divulgation de toute composante se trouvant dans ce mélange étant définie comme un déchet dangereux en vertu de cette loi. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit est considéré comme un déchet dangereux, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, cela signifie qu'aucune matière dangereuse ne se trouve dans ce produit.
<b>Statut de rebut de la Californie</b>	Si ce produit contient une ou plusieurs substances identifiées par l'état de Californie comme étant des déchets dangereux, ces données apparaîtront dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucune donnée n'est disponible.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b><u>DOT</u></b>	Non réglementé
<b><u>TMD</u></b>	Non réglementé
<b><u>MEX</u></b>	Non réglementé
<b><u>OACI</u></b>	Non réglementé
<b><u>IATA</u></b>	Non réglementé
<b><u>IMDG/IMO</u></b>	Non réglementé
<b><u>RID</u></b>	Non réglementé
<b><u>ADR</u></b>	Non réglementé
<b><u>ADN</u></b>	Non réglementé

#### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

##### **Réglementations & Inventaires Internationales**

Toutes les composantes de ce produit se trouvent dans les listes d'inventaires suivantes: Chine (IECSC).

X - Inscrit; XU = Exonéré; - = Ne figurent pas

<b>TSCA/FIFRA</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux)

##### **Réglementations fédérales des États-Unis**

##### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit n'est pas un produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

##### **Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

La loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act / 40 CFR 22.21 et 40 CFR 122.42) exige la déclaration de toute composante dans ce mélange étant désignée comme un polluant en vertu de la loi. Si tout ingrédient dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond à ces exigences de déclaration.

**CERCLA**

La loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act / CERCLA) (40 CFR 302) ainsi que la loi sur les amendements et sur la réautorisation du Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act / SARA) (40 CFR 355) exigent la déclaration de toute composante dans ce mélange correspond aux exigences de déclaration de ces lois. Si tout ingrédient de ce produit est encadré dans le cadre de l'une de ces lois ou de ces deux lois, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration. Des exigences de déclaration spécifiques pourraient exister au niveau local, régional ou national en lien avec le rejet de substance.

**Réglementations & Inventaires des États****Proposition 65 de la Californie**

La proposition 65 de la Californie exige la déclaration des ingrédients se trouvant dans ce mélange étant désignés comme étant des substances de la Proposition 65. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste.

**U.S. EPA Label Information**

**Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA** Non applicable

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**
**Sources d'Information qui ont été Consultées**

ACGIH - American Convergence of Governmental Industrial Hygienists  
 ADN - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 ADR - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Road  
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques  
 ANSI - American National Standards Institute  
 CAP65 - California Proposition 65 Hazard List  
 CAS - Chemical Abstract Services  
 CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation & Liability Act  
 CHINA - China Inventory  
 CPR - Canadian Controlled Products Regulations  
 DOT - United States Department of Transportation  
 DSL - Canada Domestic Substances List  
 EINECS - European Union (EU) European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles au Japon  
 IARC - International Agency for Research on Cancer  
 IATA - International Air Transport Association  
 ICAO - International Civil Aviation Organization  
 IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code  
 MARTK - Massachusetts Right To Know List  
 NDSL - Canada Non-Domestic Substances List  
 NFPA - United States National Fire Protection Association  
 NIOSH - United States National Institute for Occupational Safety & Health  
 NJRTK - New Jersey Right To Know List  
 NTP - United States National Toxicology Program  
 OSHA - United States Occupational Safety & Health Administration  
 PARTK - Pennsylvania Right To Know List  
 PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines  
 RCRA - United States Resources Conservation & Recovery Act  
 RID - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
 RIHSL - Rhode Island Hazardous Substance List  
 SARA - United States Superfund Amendments & Reauthorization Act

TDG - Canada Transportation of Dangerous Goods Act  
TSCA - US Toxic Substances Control Act  
WHMIS - Canada Workplace Hazardous Materials Information System

### Définitions

EC50 - Effective Concentration (Concentration of a compound where 50% of the expected effect is observed.)  
LC50 - Lethal Concentration (The concentration in water that will kill 50% of the test animals within a specific period of time, usually 96 hours.)  
LD50 - Lethal Dose (The single dose that will kill 50% of the test animals by any route other than inhalation such as by ingestion or skin contact.)  
OEL - Occupational Exposure Limit  
PEL - Permissible Exposure Limits  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)  
TLV - Threshold Limit Value  
TWA - Time Weighted Average  
TWAEV - Time Weighted Average Exposure Value

Préparée par Regulatory Compliance Department

**Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.**

**Risques secondaires**